



Limited Three Year Warranty

The Coleman Company, Inc. ("Coleman") warrants that for a period of three (3) years from the date of original retail purchase, this product will be free from defects in material and workmanship. Coleman, at its option, will repair or replace this product or any component of the product found to be defective during the warranty period. Replacement will be made with a new or remanufactured product or component. If the product is no longer available, replacement may be made with a similar product of equal or greater value. No warranty is provided for batteries and light bulbs. This is your exclusive warranty.

This warranty is valid for the original retail purchaser from the date of initial retail purchase and is not transferable. Keep the original sales receipt. Proof of purchase is required to obtain warranty performance. Coleman dealers, service centers, or retail stores selling Coleman® products do not have the right to alter, modify or in any way change the terms and conditions of this warranty.

What This Warranty Does Not Cover

This warranty does not cover normal wear of parts, parts that are not genuine Coleman® parts, or damage resulting from any of the following: negligent use or misuse of the product; use on improper voltage or current; commercial use of the product; use contrary to the operating instructions; disassembly, repair or alteration by anyone other than Coleman or an authorized service center. Further, the warranty does not cover Acts of God, such as fire, flood, hurricanes and tornadoes. Warranty void if damage to the product results from the use of a part other than a genuine Coleman part.

COLEMAN SHALL NOT BE LIABLE FOR DEFECTS THAT ARE CAUSED BY THE USE OF UNAUTHORIZED PARTS OR SERVICE. COLEMAN SHALL NOT BE LIABLE FOR ANY INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES CAUSED BY THE BREACH OF ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTY OR CONDITIONS. EXCEPT TO THE EXTENT PROHIBITED BY APPLICABLE LAW, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE IS LIMITED IN DURATION TO THE DURATION OF THE ABOVE WARRANTY OR CONDITIONS. SOME STATES, PROVINCES, OR JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR LIMITATIONS ON HOW LONG AN IMPLIED WARRANTY LASTS, SO THE ABOVE LIMITATIONS OR EXCLUSION MAY NOT APPLY TO YOU. THIS WARRANTY GIVES YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS, AND YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS THAT VARY FROM STATE TO STATE OR PROVINCE TO PROVINCE.

How to Obtain Warranty Service

Take the product to an authorized Coleman service center. You can find the nearest authorized Coleman service center by visiting www.coleman.com or calling 1-800-835-3278 or TDD 1-316-832-8707 in the United States or 1-800-387-6161 in Canada. If a service center is not conveniently located, attach to the product a tag that includes your name, address, daytime telephone number and description of the problem. Include a copy of the original sales receipt. Carefully package the product and send either by courier or insured mail with shipping and insurance prepaid to:

For products purchased in the United States:
The Coleman Company, Inc.
3600 North Hydraulic
Wichita, KS 67219

For products purchased in Canada:
Sunbeam Corporation (Canada) Limited
DBA Jarden Consumer Solutions
20B Hereford Street
Brampton (ON) L6Y 0M1

The costs of transporting the product to Coleman or an authorized service center for warranty service is the responsibility of the purchaser.

DO NOT RETURN THIS PRODUCT TO THE PLACE OF PURCHASE. DO NOT SHIP WITH THE BATTERIES INSTALLED.

If you have any questions regarding this warranty please call 1-800-835-3278 or TDD 1-316-832-8707 in the United States or 1-800-387-6161 in Canada.

©2009 The Coleman Company, Inc. All rights reserved.

Coleman®, and are registered trademarks of The Coleman Company, Inc.



4010006255 (20090723)

COLEMAN® RECHARGEABLE SPOTLIGHT / PROJECTEUR RECHARGEABLE COLEMAN®



How to Use and Enjoy Your Coleman®

RECHARGEABLE 12V LED SPOTLIGHT

Profitez au maximum de votre

PROJECTEUR RECHARGEABLE À DEL, 12 VOLTS



COLEMAN® RECHARGEABLE SPOTLIGHT / PROJECTEUR RECHARGEABLE COLEMAN®



Garantie limitée de trois ans

The Coleman Company, Inc. (« Coleman ») garantit cet article contre tout vice de matériel et de fabrication pendant une période de trois (3) ans courants à compter de la date de l'achat. Coleman se réserve le droit de choisir entre réparer ou remplacer cet article et toute pièce de celui-ci dont la défectuosité a été constatée au cours de la période de garantie. Le remplacement se fera au moyen d'un produit neuf ou remanufacturé ou bien d'une pièce neuve ou remanufacturée. Si l'article n'est plus disponible, il sera remplacé par un article semblable, de valeur égale ou supérieure. Aucune garantie n'est fournie pour les piles et les ampoules. La présente constitue votre garantie exclusive.

Cette garantie n'est valable que pour l'acheteur au détail original à partir de la date de l'achat au détail initial et elle n'est pas transférable. Veuillez conserver le reçu d'achat original. La preuve d'achat est exigée pour tout service couvert par la garantie. Les concessionnaires Coleman, les centres de service et les détaillants qui vendent des articles Coleman® n'ont pas le droit d'altérer, de modifier ou de changer d'une manière quelconque les modalités de cette garantie.

Ce que ne couvre pas cette garantie

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des pièces, les pièces autres que les pièces authentiques Coleman® ou l'endommagement attribuable à toute raison suivante: à la négligence, à l'utilisation abusive du produit, au branchement sur un circuit de tension ou courant inapproprié, à l'utilisation commerciale du produit, au non-respect du mode d'emploi, au démontage et à la réparation ou à l'altération par quiconque, sauf Coleman ou un centre de service agréé Coleman. Cette garantie ne couvre pas non plus les cas de force majeure comme incendies, inondations, ouragans et tornades. La garantie est automatiquement annulée si l'endommagement du produit découle de l'utilisation d'une pièce autre qu'une pièce de marque Coleman®.

COLEMAN N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES VICES RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE PIÈCES NON AUTORISÉES OU DE RÉPARATIONS EXÉCUTÉES PAR UN PERSONNEL NON AUTORISÉ. COLEMAN DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS RÉSULTANT DU NON-RESPECT DE TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LÉGISLATION PERTINENTE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ COMMERCIALE OU D'APPLICATION À UN USAGE PARTICULIER EST LIMITÉE À LA DURÉE DE LA GARANTIE OU CONDITION CI-DESSUS. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES OU JURISDICTIONS INTERDISSENT D'EXCLURE OU DE LIMITER LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, OU NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION DE LA DURÉE D'APPLICATION DE LA GARANTIE IMPLICITE, DE SORTE QUE VOUS POUVEZ NE PAS ÊTRE ASSUJETI AUX LIMITES OU EXCLUSIONS ÉNONCÉES CI-DESSUS. CETTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS JURIDIQUES PRÉCIS ET VOUS POUVEZ AVOIR D'AUTRES DROITS, CES DROITS VARIANT D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Comment obtenir le service prévu par la garantie

Apportez l'article à un Centre de service agréé Coleman. Pour obtenir l'adresse du plus proche centre de service agréé Coleman, visitez le www.coleman.com ou bien composez le 1-800-835-3278 ou le ATS 1-316-832-8707 aux États-Unis, le 1 800 387-6161 au Canada. S'il n'y a pas de centre de service facile d'accès, fixez une étiquette sur l'article précisant vos nom, adresse, numéro de téléphone le jour et la description de la défectuosité. Veuillez inclure une copie du reçu d'achat original. Emballez soigneusement le produit et envoyez le colis en port et assurance payés, par messageries ou autre service, avec valeur déclarée, à l'une des adresses suivantes :

Pour les produits achetés aux États-Unis:
The Coleman Company, Inc.
3600 North Hydraulic
Wichita, KS 67219

Pour les produits achetés au Canada:
Sunbeam Corporation (Canada) Limited
DBA Jarden Consumer Solutions
20B Hereford Street
Brampton (ON) L6Y 0M1

Les frais de transport du produit à Coleman ou à un centre de service agréé, en vue de la réparation sous garantie du produit, incombent à l'acheteur.

NE RETOURNEZ PAS CE PRODUIT AU LIEU D'ACHAT. N'EXPÉDIEZ PAS DE PRODUIT DANS LEQUEL SOIENT INSÉRÉES DES PILES.

Si vous avez toute question quant à cette garantie, veuillez composer le 1-800-835-3278 ou le ATS 1-316-832-8707 aux États-Unis, et le 1 800 387-6161 au Canada.

©2009 The Coleman Company, Inc. Tous droits réservés.

Coleman®, et sont des marques déposées de The Coleman Company, Inc.



COLEMAN® RECHARGEABLE SPOTLIGHT / PROJECTEUR RECHARGEABLE COLEMAN®

THINGS YOU SHOULD KNOW

1. With a fully charged battery, continuous run time is up to 3.5 hours when operated as a portable spotlight.
2. LED's are lifetime light sources. They will never need to be replaced.
3. When the LED's are not lit to full brilliance, the battery should be recharged.
4. Replace spotlight battery with a standard 12V, 2.8Ah SLA battery.

RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS

1. Lorsque la batterie est chargée à bloc et que le projecteur est utilisé comme appareil portatif sans fil, son autonomie continue atteint 3,5 heures.
2. Les luminodiodes (DEL) sont des sources lumineuses qui durent à vie. Elles n'ont jamais besoin d'être remplacées.
3. La batterie doit être rechargée lorsque l'éclat des DEL n'est plus optimal.
4. Remplacez la batterie du projecteur avec une batterie au plomb scellée standard de 12 volts et 2,8 ampères-heure.

Parts List

1. 5010000711 120-volt AC/DC Adaptor

Nomenclature

1. 5010000711 Adaptateur 120 V c.a./c.c.



RECHARGEABLE BATTERY MUST BE RECYCLED OR DISPOSED OF PROPERLY. See recycling information that came with your Coleman® Battery Spotlight.

LA MISE AU REBUT DES BATTERIES RECHARGEABLES DOIT ÊTRE CONFORME À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. Voyez les renseignements fournis avec votre projecteur Coleman®.

Carefully read all instructions before use and save for future reference.

TO CHARGE BATTERY

When the battery is fully discharged, it will take 16 to 18 hours to fully recharge it. To obtain maximum performance, charge for 18 hours for the first three cycles. Always charge the battery immediately after use whenever possible. Charge indoors using household source.

Do not leave the spotlight turned on after the battery has stopped, as overdischarging the battery can cause problems in recharging the battery to a full charge. If this does occur, recharge for 40 hours. After an extended period of storage (more than 6 months), recharge for the full 16 hours or more.

The spotlight can be recharged from a 120-volt AC wall outlet in your home or garage using the 120-volt AC adapter.

To Charge: Connect the small end of the 120-volt AC adapter cord to the hole in the side of the rechargeable belt clip. Connect the other end of the adapter to the electrical outlet. A dual color changing LED on the belt clip displays when battery is charging (Red) and when it is fully charged (Green). (Fig. 1)

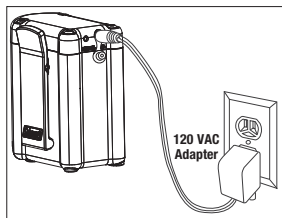


Fig. 1

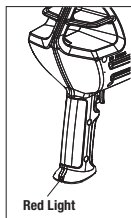


Fig. 2

RUN TIME FOR SPOTLIGHT WHEN PLUGGED INTO RECHARGEABLE BELT CLIP:

On a full charge, the continuous run time is up to 3.5 hours when operated from the battery only. Total run time will increase if the unit is turned on and off intermittently.

RUN TIME FOR SPOTLIGHT WHEN PLUGGED INTO A 12V AUTOMOTIVE OUTLET:

When the spotlight is plugged into a 12V automotive outlet, the run time is unlimited. The red LED light on the spotlight handle will be lit when there is power to spotlight. (Fig. 2)

NOTE: The spotlight pulls amperage when in use. It is recommended that the vehicle engine be turned on periodically to avoid possibly running down the battery of the vehicle.

TO OPERATE THE SPOTLIGHT

1. Squeeze the trigger on the handle to turn the spotlight ON and release to turn OFF. (Fig. 3)
2. For "continuous light output", squeeze the trigger on the handle of the spotlight and flip the lever to the "lock" position (Fig. 4).
3. To "unlock" the trigger, move the lever on the handle back to the setting.
4. The spotlight has a built-in "auto reset" fuse. If the spotlight shuts off during use: remove the 12-volt plug from the 12-volt DC receptacle, allow to cool, and then plug back in.

CAUTION: The 12-volt DC receptacle plug was designed to avoid internal short circuits, however, it may be possible to blow the fuse in some USA vehicles when only the small plug from the spotlight is disconnected and the large DC receptacle plug remains connected to the 12V DC receptacle socket.

In this situation, if the small plug contacts the metal of the vehicle, the fuse may blow! Therefore, always remove the large 12-volt DC receptacle plug from the DC receptacle socket first! This caution applies to any vehicle, RV, boat, etc., in which the 12-volt DC receptacle plug is used.

NOTE: On some automobiles, the 12-volt DC receptacle is turned on and off by the ignition switch.

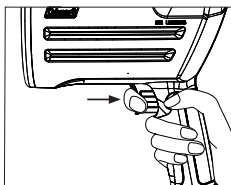


Fig. 3

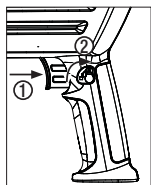


Fig. 4

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference, and (2) This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This Class B digital apparatus complies with Canadian ICES-003.

Warning: Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment.

Note: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications.

However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Lisez ces instructions avant l'utilisation et gardez-les pour les consulter au besoin.

CHARGE DE LA BATTERIE

Quand la batterie est entièrement déchargée, il faut compter de 16 à 18 heures pour la recharger complètement. Pour obtenir le meilleur rendement possible, rechargez-la 18 heures lors des trois premiers cycles. Rechargez-la, de préférence, dès la fin de l'utilisation. Faites la recharge sur une prise de courant domestique, à l'intérieur.

Ne laissez pas le projecteur réglé au mode de fonctionnement une fois la batterie déchargée, vous auriez de la peine à lui redonner une charge optimale. S'il arrive que la batterie soit complètement déchargée, rechargez-la pendant 40 heures d'affilée. Après un rangement prolongé (plus de 6 mois), rechargez-la un minimum de 16 heures.

Le projecteur peut être rechargé sur prise de courant alternatif de 120 volts, à la maison ou au garage, avec l'adaptateur de courant alternatif de 120 volts.

Charge : Connectez la petite extrémité du cordon de l'adaptateur de courant alternatif de 120 volts à l'orifice du fond du bloc-piles rechargeable à pince. Branchez l'autre extrémité sur la prise de courant. Le bloc-piles comprend une DEL bicolor qui luit rouge durant la recharge et vert quand la batterie est chargée à bloc. (Fig. 1)

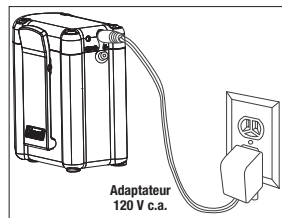


Fig. 1

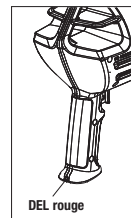


Fig. 2

AUTONOMIE DU PROJECTEUR BRANCHÉ SUR BLOC-PILES RECHARGEABLE

Lorsque la batterie est chargée à bloc et qu'il est débranché, la durée de fonctionnement continu du projecteur portatif atteint 3,5 heures. L'autonomie est plus longue lorsque le projecteur est employé de façon intermittente.

AUTONOMIE DU PROJECTEUR BRANCHÉ SUR DOUILLE 12 V DE VÉHICULE

Quand le projecteur est branché sur la douille 12 volts d'un véhicule, son autonomie est illimitée. La DEL rouge de la poignée brille quand le projecteur est sous tension. (Fig. 2)

REMARQUE: Le fonctionnement du projecteur requiert une certaine intensité de courant. Faire tourner le moteur du véhicule de temps à autre est conseillé pour ne pas mettre la batterie du véhicule à plat.

MODE D'EMPLOI DU PROJECTEUR

1. Pressez la gâchette qui se trouve sur la poignée pour ALLUMER le projecteur, relâchez-la pour ÉTEINDRE le projecteur (Fig. 3).
2. Afin que le projecteur éclaire de façon continue, pressez la gâchette qui se trouve sur la poignée puis levez le levier pour le mettre en position de blocage (Fig. 4).
3. Pour débloquer la gâchette, réglez tout simplement le levier qui se trouve sur la poignée en position de déblocage.
4. Le projecteur présente un fusible à remise automatique à l'état initial. Si le projecteur s'éteint en cours d'utilisation, tirez la fiche 12 volts hors de la douille 12 volts c.c., laissez-le refroidir puis rebranchez-le.

ATTENTION: Bien que cordon d'allume-cigare ait été conçu pour empêcher les courts-circuits internes, il est toutefois possible de faire sauter le fusible de certains véhicules nord-américains lorsque seule la petite fiche du projecteur est déconnectée et que l'adaptateur d'allume-cigare demeure donc branché sur l'allume-cigare de 12 volts c.c.

Quand seule la petite fiche est débranchée, le fusible peut sauter s'il y a contact entre la fiche et du métal du véhicule! Pour pallier ce problème, prenez l'habitude de toujours débrancher le cordon à l'allume-cigare en premier, et ceci, quel que soit le véhicule (voiture, bateau, autocaravane, ou autre) utilisé pour la recharge.

REMARQUE: Le commutateur d'allumage de certains véhicules met l'allume-cigare sous et hors tension.

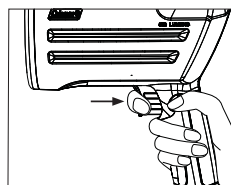


Fig. 3

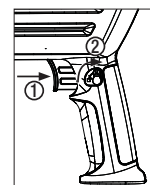


Fig. 4

Cet appareil se conforme aux normes de sécurité de la partie 15 de la FCC. L'utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes:

(1) cet appareil ne doit pas causer de brouillage préjudiciable, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, même si celle-ci risque d'entraîner un fonctionnement inopérant.

Cet appareil numérique de la classe B est conforme à la norme NMB-003 du Canada.

Avertissement: Tous changements ou modifications apportés, quels qu'ils soient, n'étant pas expressément approuvés par le parti responsable de la conformité risquent, pour l'utilisateur, d'annuler son droit d'utiliser l'appareil.

Remarque: Cet appareil a été soumis aux tests d'usage et déclaré conforme aux limites établies pour les appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 du règlement FCC. Ces limites ont pour but de procurer une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable dans un immeuble d'habitation. L'appareil produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques; s'il n'est pas installé et employé conformément aux instructions, il peut causer des parasites nuisant aux radiocommunications.

Il n'existe toutefois pas de garantie assurant que le brouillage ne prenne pas place dans certains immeubles. Si l'appareil ne cause pas de parasites nuisibles à la réception des radiocommunications ou des signaux de télévision - ce qui peut être établi en le mettant hors tension puis sous tension - l'utilisateur peut essayer de rectifier cet état de chose en adoptant une ou plusieurs des mesures suivantes:

- changer l'orientation ou l'emplacement de l'antenne de réception;
- augmenter l'écart entre l'appareil et le récepteur;
- brancher l'appareil sur un circuit différent de celui sur lequel est connecté le récepteur; ou enfin
- consulter le détaillant ou bien un spécialiste en radio et télévision chevronné.